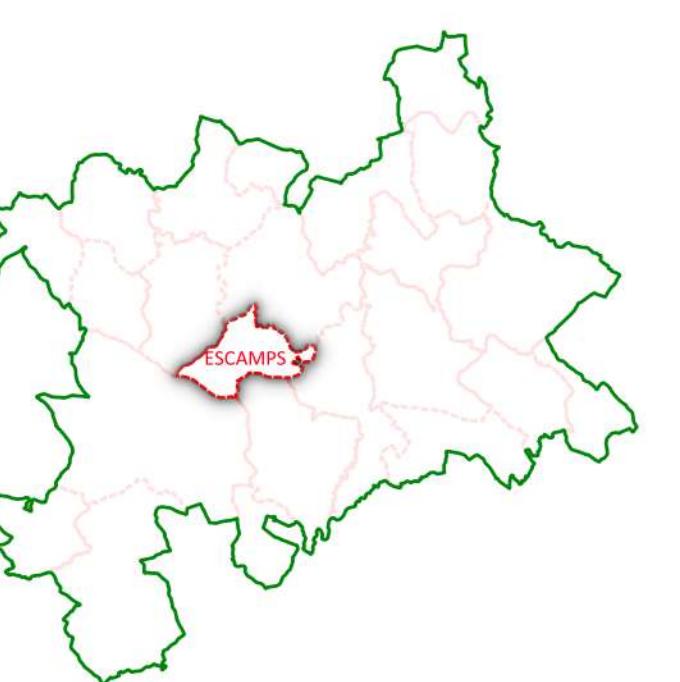


PLUi
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

PIECE 3.1 : REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE ESCAMPS

ECHELLE 1/5000e



Prescription
20 septembre 2017
Début sur le PADD
22 avril 2021
Arrêt
25 septembre 2023
Enquête publique
du 25 mars au 30 avril 2024
Approbation
27 novembre 2024

CAIRN TERRITOIRES relief ruralconcept ESS SIG

Zones
• Limites des zones
Ua : zone urbaine correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses
Ub : zone urbaine correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches
Ubt : zone urbaine correspondant à la bastide de Beuregard
Uc : zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
Uep : zone urbaine dédiée aux équipements publics
Up : zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à protéger en raison d'une forte valeur patrimoniale
Ux : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services
AUa : zone à urbaniser en continué des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses
AUb : zone à urbaniser en continué des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt lâches
AUc : zone à urbaniser en continué des hameaux et des villages ou des réseaux
AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services
A2U : zone à urbaniser ferme
A : zone agricole
Ap : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
Ast : secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STCAL) à dominante agricole
N : zone naturelle ou forestière
Nl : zone naturelle ou forestière à vocation de loisirs
Nca : carrière
Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
Nst : secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STCAL) à dominante naturelle ou forestière
Npv : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque au sol
Prescriptions
★ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
★ Élement à préserver pour raison écologique
★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
L'unité de protection écologique
L'unité commerciale protégée - façade ancien commerce
--- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
● Hêtres à préserver pour raisons écologiques
● Murets à préserver pour raisons écologiques
■ Périème comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
■ Secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STCAL) en zone A ou N
■ Emplacement réservé
■ Espace boisé classé
■ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
■ Zone de sensibilité paysagère
■ Zones humides à protéger
Risque inondation
■ Enveloppe des PPRI - risque d'inondation
■ Risque d'inondation conn., hors zoneage PPRI
Cadastre
■ Bâtiment
■ Parcelle
■ Subdivision fiscale
■ Limites communales

